

CONTENU DES FORMATIONS ET FACILITATEURS

L'UNESCO a élaboré des supports de formation thématiques et des outils d'orientation dont les thèmes vont des concepts clés de la Convention au large éventail des mesures de sauvegarde. Ils sont disponibles en ligne et peuvent être consultés sur demande. L'UNESCO s'appuie sur un réseau mondial de facilitateurs expérimentés dont les connaissances et les savoir-faire sont continuellement enrichis par des formations et des échanges réguliers. Ces facilitateurs adaptent et utilisent les matériels pour dispenser des formations et d'autres services de renforcement des capacités à différentes parties prenantes dans des pays à travers le monde.

COMMENT PARTICIPER ?

Toute partie intéressée peut solliciter un soutien technique ainsi que des services de conseil à l'UNESCO afin d'élaborer et de mettre en œuvre des projets de renforcement des capacités. Ils peuvent porter sur l'intégralité ou sur une partie du programme.

Une assistance internationale ou un autofinancement peuvent être mobilisés.

CONTACT

Section du patrimoine culturel immatériel, Siège de l'UNESCO :
ICH-capacity@unesco.org / Tél. : +33 1 45 68 44 12
ou bureau hors Siège concerné.
<http://www.unesco.org/culture/ich/fr/capacitation>



PROGRAMME GLOBAL DE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS

Renforcer les capacités pour sauvegarder le patrimoine culturel immatériel en vue du développement durable



Couverture : Nigeria © Adeniyi Olagunju

OBJECTIF

La Convention pour la sauvegarde du patrimoine culturel immatériel reconnaît l'importance du patrimoine culturel immatériel comme « garant du développement durable ».

En conséquence, le programme mondial de renforcement des capacités crée des environnements institutionnels et professionnels positifs afin de sauvegarder le patrimoine culturel immatériel et d'exploiter son potentiel pour contribuer au développement durable ainsi qu'à des sociétés pacifiques.

Les connaissances, les pratiques et les savoir-faire traditionnels sont essentiels à la sécurité alimentaire, à la santé, à l'éducation, à la réconciliation, à la cohésion sociale et au maintien de la diversité biologique.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DURABLE POUR 2030

Le programme de renforcement des capacités de l'UNESCO est d'autant plus pertinent à la lumière du programme de développement pour 2030, un plan d'action intégrant les trois dimensions du développement durable – économique, sociale et environnementale – à travers 17 objectifs de développement durable.

AVANTAGES

- ▶ Amélioration des politiques et des stratégies de sauvegarde dans les domaines concernés (culture, éducation, environnement, paix, sécurité alimentaire, etc.).
- ▶ Amélioration des infrastructures de sauvegarde et renforcement des ressources humaines.
- ▶ Disponibilité des méthodologies de sauvegarde et d'inventaire avec la participation des communautés.
- ▶ Participation plus efficace aux mécanismes de coopération internationale de la Convention.

MISE EN ŒUVRE

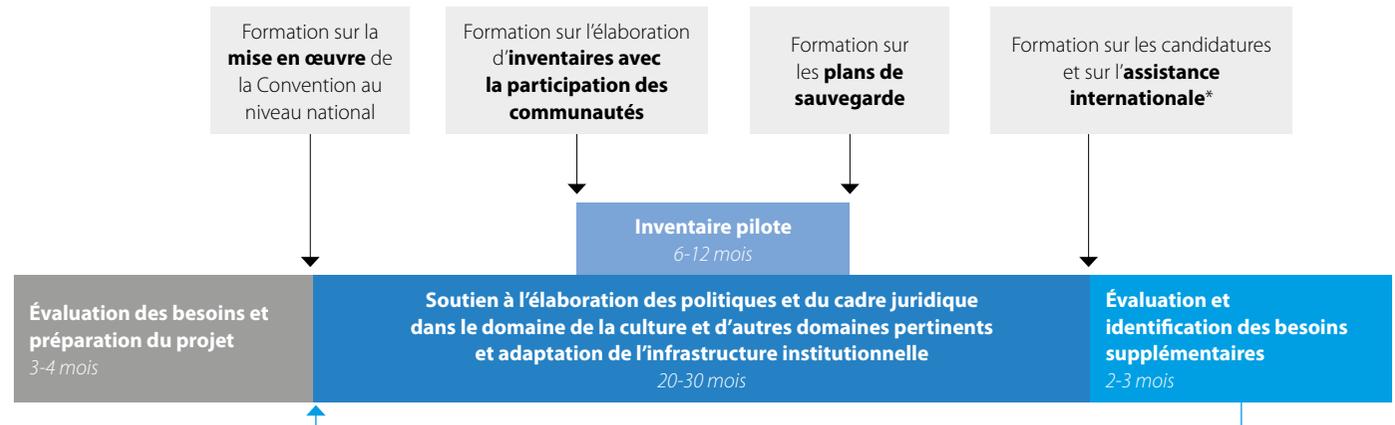
Le programme global est axé sur des services de renforcement des capacités au niveau national alliant formation, services de conseil, consultation des parties prenantes et activités pilotes. Différentes options sont possibles ; un projet ne doit pas nécessairement traiter tous les thèmes du programme. Lorsqu'il comprend toutes les composantes, un projet s'étend sur deux à trois ans, avec un budget pouvant atteindre 350 000 dollars des États-Unis (voir schéma).

L'évaluation des besoins en matière de capacités humaines et institutionnelles pour la sauvegarde permet aux pays de déterminer leurs besoins et de définir leurs priorités. Elle facilite la planification collaborative avec les responsables nationaux et laisse du temps pour clarifier la portée et les possibilités de soutien.

Si les parties prenantes ont besoin de renforcer leur connaissance des concepts de base, des mécanismes et des obligations des États au titre de la Convention, le programme propose une formation sur la **mise en œuvre de la Convention**. Il aborde également les liens avec le programme de développement durable pour 2030.

Si l'infrastructure institutionnelle et les cadres politiques sur lesquels s'appuyer n'ont pas encore été mis en place, le programme peut fournir un soutien à long terme à **l'élaboration des politiques et du cadre juridique** dans le domaine de la culture et d'autres domaines pertinents, tout au long du projet. Une attention particulière est portée aux questions de genre.

Si un pays estime que ses méthodologies ou **cadres d'inventaire** ne reflètent pas les principes de la Convention, le programme peut fournir un soutien en vue de les établir ou de les réviser, à travers une formation et des activités pilotes avec la participation des communautés, des groupes et des ONG. De même, si des pays sont insatisfaits de leur degré de connaissances et de compétences quant à **l'élaboration de plans de sauvegarde**, une formation adéquate peut être proposée dans le cadre du projet.



QUELQUES CHIFFRES

- ▶ Plus de 60 pays ont amélioré leurs résultats concernant l'élaboration de politiques, l'établissement d'inventaires et la sauvegarde.
- ▶ Plus de 1 600 participants venant de gouvernements, de la société civile et des communautés ont été formés (750 d'Afrique et 43 % de femmes).
- ▶ Plus de 50 unités thématiques pour la formation des parties prenantes ont été développées.
- ▶ Plus de 80 experts facilitateurs venant de toutes les régions (plus de 40 % d'Afrique et plus de 40 % de femmes) ont dispensé le programme.
- ▶ Plus de 10 millions de dollars des États-Unis ont été mobilisés.

Lorsque des bases solides ont été établies concernant les capacités humaines et institutionnelles et qu'un cadre politique et des communautés ont été mobilisés pour la sauvegarde, le pays est alors apte à solliciter une formation renforçant les capacités afin de participer aux mécanismes internationaux de la Convention, tels que **l'assistance internationale** et les **candidatures** pour les listes avec plus d'efficacité. La formation sur l'assistance internationale peut également être combinée à d'autres formations à un moment antérieur du processus.

Enfin, il est nécessaire de réaliser une **évaluation** du projet afin de définir les besoins et de déterminer si le projet initial doit être complété par des activités de suivi dans le cadre d'un deuxième voire d'un troisième projet.

L'UNESCO travaille en étroite collaboration avec les responsables nationaux à toutes les étapes des projets. Dans les régions où des centres spécialisés dans le domaine du patrimoine culturel immatériel travaillent sous les auspices de l'UNESCO (centres de catégorie 2) existent, certains collaborent avec l'UNESCO dans le domaine du renforcement des capacités.

* La formation sur l'assistance internationale peut être combinée à d'autres formations à tout moment